

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mercredi, le 24 novembre 2010  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Hôtel de ville de Sutton

### **Sont présents :**

---

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de	Ville de Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Josef Husler, maire de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Vanessa Couillard agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Prévisions budgétaires 2011 :
  - 3.1. Partie 1 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2011 pour l'ensemble (21) des municipalités (administration générale, entretien de l'édifice, aménagement du territoire, sécurité incendie, matières résiduelles, gestion de l'eau, pacte rural, transport collectif, abattage d'arbres, pépinière régionale de feuillus, pépinière de bandes riveraines, carrières et sablières et Jeunes en mouvement B-M)
  - 3.2. Partie 2 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2011 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
  - 3.3. Partie 3 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2011 pour dix-huit (18) municipalités (transport adapté)
  - 3.4. Partie 4 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2011 pour seize (16) municipalités (évaluation)
4. Partie 5 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2011 pour quinze (15) municipalités (Code municipal)
  - 4.1. Conditions de travail 2011 du personnel
  - 4.2. Ajustement salarial pour Nathalie Grimard
5. Embauche de Mme Joëlle Gaudreau au poste de répartitrice au service de transport adapté et collectif
6. Approbation pour devenir membre de la FCM pour la période du 1<sup>e</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 : 7 054,43\$
7. Internet haute-vitesse : situation concernant les comptes de reports de la région
8. Adoption de la Politique de gestion contractuelle de la MRC
9. Opportunité de traduire la Politique en anglais
10. Services de la Sûreté du Québec
  - 10.1. Information sur les coûts en 2011

- 10.2. Direction du poste
11. Rapport du comité des cours d'eau du 8 novembre :
  - 11.1. Aménagement du cours d'eau du Cimetière
  - 11.2. Projet de guide des bonnes pratiques et formation sur le contrôle des l'érosion pour les employés municipaux et entrepreneurs locaux
  - 11.3. Gestion de travaux d'entretien à l'interne
12. Stationnement vert de la MRC – demande au fonds vert canadien
13. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 10 novembre :
  - 13.1. Reconduction du programme Volet II – Appui à la FQM
  - 13.2. Zone à risque de crues à Abercorn – projet de développement domiciliaire
14. Certificat de conformité : Règlements 123-2010, 124-2010 et 125-2010 de la municipalité de Frelighsburg
15. Rappel : élection des comités de travail 2011 à la prochaine séance
16. Correspondance
17. Questions diverses
18. Deuxième période de questions du public
19. Prochaine séance du conseil : Mardi le 21 décembre à l'Hôtel de ville de Cowansville
20. Levée de la séance

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

420-1110

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
 APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DE LA PARTIE 1 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 :  
 ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

421-1110

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
 APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :

Administration	2 322 228
Transport collectif	146 809 \$
Entretien de l'édifice	132 806 \$
Aménagement du territoire	272 693 \$
Sécurité incendie	130 087 \$
Matières résiduelles	224 191 \$
Cours d'eau	441 991 \$
Pacte rural	474 620 \$
Abattage d'arbres	38 198 \$
Pépinière régionale de feuillus	29 211 \$
Pépinière de bandes riveraines	42 382 \$
Carrières et sablières	1 310 000 \$
Jeunes en mouvement B-M	176 242 \$

EN FAVEUR : 38 voix représentant 95.34 % de la population

CONTRE : 1 voix (Steven Neil)

*M. Claude Dubois fait part au conseil de sa réserve, à titre de président du CLD, concernant la proposition de M. Gilles Decelles à l'égard de ses conditions d'acceptation du budget du CLD (résolution #401-1110). Monsieur Dubois mentionne qu'il proposera aux administrateurs du CLD d'en rediscuter lors d'une prochaine séance du C.A.*

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DE LA PARTIE 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011  
CONCERNANT 20 MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

422-1110

D'adopter la «Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de la ville de Bromont) pour l'activité de sécurité publique pour un montant de 20 960 \$.

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DE LA PARTIE 3 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011  
CONCERNANT 18 MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU:**

423-1110

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 concernant dix huit (18) municipalités (à l'exception de Bromont, Lac Brome et Brome) pour l'activité du service de transport adapté pour un montant de 631 286 \$

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DE LA PARTIE 4 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011  
CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

424-1110

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 concernant seize (16) municipalités (à l'exception des villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Lac Brome et Farnham) pour l'activité du service de l'évaluation municipale pour un montant de 395 660 \$.

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DE LA PARTIE 5 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011  
CONCERNANT 15 MUNICIPALITIÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

425-1110

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 concernant quinze (15) municipalités (à l'exception des villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Dunham, Lac Brome et Farnham) pour l'activité Code municipal pour un montant de 27 045 \$.

**ADOPTÉ**

**CONDITIONS DE TRAVAIL 2011 DU PERSONNEL DE LA MRC**

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

426-1110

D'accorder une augmentation salariale de 2,3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à tout le personnel de la MRC qui ne dispose pas d'échelon salarial.

**ADOPTÉ**

**AJUSTEMENT SALARIAL POUR NATHALIE GRIMARD**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

427-1110

D'autoriser un ajustement salarial pour madame Nathalie Grimard de la façon suivante : augmentation de 4% en plus du taux régulier en 2011 et en 2012 si les performances le justifient. La présente augmentation est justifiée par ses nouvelles responsabilités d'adjointe à Francis Dorion, par son nouveau titre d'urbaniste et par sa présence à de nouvelles réunions en soirée.

**ADOPTÉ**

**POSTE DE RÉPARTITRICE AU TRANSPORT :**  
**EMBAUCHE DE JOËLLE GAUDREAU**

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit combler un poste de répartition à son service de transport adapté et collectif;

428-1110

**CONSIDÉRANT** que Mme Joëlle Gaudreau a été engagée par la MRC dans le cadre du projet pilote de la ligne Cowansville-Granby, en l'occurrence de deux jours par semaine durant toute l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** que Mme Gaudreau a su très bien s'adapter aux tâches qui lui ont été demandées, dont une partie en tant que répartitrice et autres tâches connexes, et qu'elle est très appréciée de ses collègues de travail et de la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS**  
**APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE**  
**ET RÉSOLU:**

D'embaucher à temps plein Mme Joëlle Gaudreau en tant que répartitrice du service de transport adapté et collectif de la MRC, aux conditions particulières suivantes :

- 1- L'embauche sera effective à compter du 3 janvier 2011
- 2- Pour les six premiers mois de l'année 2011, au salaire de 15,50\$/l'heure
- 3- Si l'ensemble de son travail est jugé adéquat par la direction, un ajustement à compter du 4 juillet 2011 au salaire de 16,50 \$/ l'heure,
- 4- Si l'ensemble de son travail est jugé adéquat par la direction, un ajustement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au salaire de 17,50 \$/ l'heure,
- 5- Si l'ensemble de son travail est jugé adéquat par la direction, un ajustement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au salaire de 18,50 \$/ l'heure,
- 6- La participation au régime collectif d'épargne retraite et au régime collectif d'assurances débutera dès le 3 janvier 2011.

**ADOPTÉ**

**APPROBATION POUR DEVENIR MEMBRE DE LA FCM POUR**  
**LA PÉRIODE DU 1<sup>E</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012**

429-1110

**CONSIDÉRANT** la résolution 380-1010 adopté par le conseil en octobre dernier;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et la FCM a trouvé un terrain d'entente pour ne pas pénaliser les municipalités déjà membres. Ainsi, tout paiement fait par une municipalité à l'ordre de la FCM pour la période du 1 avril 2011 – 31 mars 2012 lui sera réacheminé dans les meilleurs délais, de cette manière seule la MRC versera le paiement de la cotisation annuelle pour la période citée plus haut;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER**  
**APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN**  
**ET RÉSOLU :**

Que la MRC et que toutes les municipalités locales deviennent membre de la Fédération canadienne des municipalités et, conséquemment, que la MRC verse la cotisation annuelle de toutes les municipalités de son territoire pour la période du 1 avril 2011 – 31 mars 2012 au montant de 7,054.43\$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

## **INTERNET HAUTE-VITESSE : COMPTES DE REPORT**

Monsieur Desmarais informe le conseil que le CRTC a révisé sa décision et Bell peut dorénavant installer sa nouvelle technologie sans fil, soit la technologie 3G laquelle est compatible pour le téléphone cellulaire et pour internet haute-vitesse, à l'ensemble des comptes de report situés dans la région de Brome-Missisquoi. Le plan de déploiement des tours reste à déterminer, mais selon les échanges d'information, la région de Brome-Missisquoi serait au calendrier de Bell pour l'année 2011.

### **PROPOSITION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE D'INTERNET HAUTE-VITESSE : DEMANDE AU MAMROT DE PROCÉDER RAPIDEMENT À L'ANALYSE DU DOSSIER**

430-1110

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a recommandé l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* au MAMROT par le biais de la résolution 300-0810 le 17 août dernier dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* fut acheminée au MAMROT conformément aux directives ministérielles, le 23 août 2010;

**CONSIDÉRANT** l'urgence du dossier pour l'ensemble de la population de Brome-Missisquoi, le conseil a demandé au MAMROT par le biais de la résolution 300-0810 de mettre en œuvre dans les meilleurs délais, la proposition de l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.*;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 24 novembre 2010 le MAMROT n'a toujours pas terminé l'analyse de la proposition de l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.*;

**CONSIDÉRANT** que le MAMROT invoque que le délai est imputable au traitement d'une plainte reçue d'une petite entreprise offrant le service d'internet;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De rappeler au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que

- 30% des bâtiments sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi ne sont pas desservis par l'internet haute vitesse (étude de XIT Télécom inc. fév. 2010)
- Plusieurs citoyens se plaignent toujours à leur conseil municipal de l'absence de service et de la lenteur du dossier;
- Ce dossier est prioritaire pour le conseil de la MRC

De demander au Ministre de procéder, dans les meilleurs délais, à l'analyse de notre dossier afin que tous nos citoyens et toutes nos entreprises soient desservis par l'internet haute vitesse selon notre devis et la proposition de l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.*

De contacter le MAMROT aussi souvent et aussi longtemps qu'il le faudra afin que la présente demande de la MRC soit entendue.

**ADOPTÉ**

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

431-1110

**CONSIDÉRANT** l'obligation législative contenue à l'article 938.1.2 du *Code municipal* à l'effet que toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence;

**CONSIDÉRANT** que la politique de gestion contractuelle fut discutée et distribuée à l'ensemble du conseil le 16 novembre dernier, à titre de projet ;

**CONSIDÉRANT** que la version finale de la politique de gestion contractuelle fut distribuée, séance tenante, à l'ensemble des membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU :**

D'adopter la présente Politique de gestion contractuelle. De la transmettre, dans les meilleurs délais, aux 21 municipalités afin que celles-ci puissent procéder à son adoption, si telle est la volonté de leur conseil municipal.

D'afficher la présente politique de gestion contractuelle sur le site internet de la MRC et d'afficher les politiques de gestions contractuelles des municipalités n'ayant pas de site internet en contrepartie du paiement d'un montant de 100\$ pour l'année 2011.

**ADOPTÉ**

**TRADUCTION EN LANGUE ANGLAISE DE LA POLITIQUE  
DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC**

432-1110

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De mandater monsieur Terry Scott pour la traduction en langue anglaise de la politique de la gestion contractuelle de la MRC.

**ADOPTÉ**

**AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU DU CIMETIÈRE**

433-1110

**CONSIDÉRANT** l'aménagement prochain de la voie de contournement de la route 235 à Farnham;

**CONSIDÉRANT** qu'un propriétaire, M. Pérochon, voit ses terres agricoles morcelées par la route et le cours d'eau du Cimetière et ses branches 1 et 2;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire désire déposer une demande d'aménagement de cours d'eau et accepte, en contrepartie, de participer à un projet pilote d'aménagement de plaine inondable sur une parcelle de terre qui lui appartient et sur une autre qu'il devrait éventuellement acquérir d'un voisin suite aux procédures d'expropriation;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'avis a été déposée au MDDEP afin de valider la recevabilité du projet;

**CONSIDÉRANT** que M. Aubert Michaud de l'IRDA a manifesté son intérêt à participer à un projet de recherche visant à mesurer la performance environnementale, en termes de qualité de l'eau, d'un aménagement de plaine inondable;

**CONSIDÉRANT** que la réponse du MDDEP est basée sur les critères habituels des déplacements de cours d'eau et impose des contraintes qui pourraient empêcher la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs directives particulières sont demandées lors des projets d'amélioration de la qualité de l'eau et que ces dernières ne peuvent avoir force de loi;

**CONSIDÉRANT** que le projet présenté va au-delà d'une demande de certificat d'autorisation et que la MRC sollicite le partenariat du MDDEP dans un projet pilote sur l'aménagement de plaine inondable;

**CONSIDÉRANT** que malgré les efforts mis en place par de nombreux acteurs dans la MRC pour la réduction des charges de phosphore dans les cours d'eau agricoles au niveau des bandes riveraines, des ouvrages hydro-agricoles et des pratiques culturales, qui donnent des résultats encourageants, la réduction des charges en période de crue demeure l'enjeu majeur;

**CONSIDÉRANT** l'engagement du gouvernement du Québec visant la réduction des charges de Phosphore dans la Baie-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** la portée du projet comme avenue pour la réduction des charges de phosphore dans les cours d'eau agricoles lors des pics de crue;

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire travailler dans une dynamique de partenariat plutôt que dans une dynamique de négociation;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

De demander une rencontre avec les responsables du MDDEP concernant le dossier d'aménagement du cours d'eau du Cimetière afin de discuter des bases d'un éventuel projet pilote.

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à M. Denis Bergeron de la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉ**

**PROJET DE GUIDE DES BONNES PRATIQUES ET FORMATION SUR LE  
CONTRÔLE DE L'ÉROSION POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET  
ENTREPRENEURS LOCAUX**

434-1110

**CONSIDÉRANT** le projet de production d'un guide terrain des bonnes pratiques environnementales pour les employés de voirie et entrepreneurs locaux;

**CONSIDÉRANT** l'implication de la Direction régionale de la Montérégie du MTQ dans la rédaction, graphisme, mise en page et production du guide, qui servira aussi aux employés des Centres de services du MTQ;

**CONSIDÉRANT** le besoin pour une formation pratique sur les mesures de gestion du ruissellement et de l'érosion pour les employés municipaux et entrepreneurs locaux ;

**CONSIDÉRANT** que, outre la MRC Brome-Missisquoi, l'ensemble des MRC et municipalités situées en Montérégie-Est pourrait bénéficier de ces outils;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ Montérégie-Est pourrait participer au financement d'un projet régional;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE  
ET RÉSOLU**

De transmettre le projet pour appui aux MRC de la Montérégie- Est, suite à quoi une demande de financement sera acheminée à la CRÉ Montérégie-Est.

**ADOPTÉ**

**GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN À L'INTERNE**

435-1110

**CONSIDÉRANT** que le mandat donné en services professionnels externes pour les travaux de cours d'eau incluent l'analyse de la demande, la prise de relevés techniques, la mise en plan, l'établissement du bassin versant des travaux, la production de devis, les autorisations gouvernementales, les appels d'offre, les contrats, les réunions d'intéressés, la surveillance des travaux, la répartition des coûts et la vérification de la garantie;

**CONSIDÉRANT** que les services professionnels externes pour les travaux d'entretien de cours d'eau représentent une dépense qui équivaut minimalement au tiers des coûts totaux, soit environ 70 000\$ par année;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un intérêt financier de gérer les travaux d'entretien de cours d'eau à l'interne ;

**CONSIDÉRANT** qu'une certaine proportion de ces tâches pourrait être faites à l'interne avec les ressources et outils dont dispose maintenant la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que des mandats externes devraient être encore octroyés à la pièce pour la prise de relevés techniques et l'expertise d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT** que la gestion des travaux à l'interne impliquerait un surplus de travail significatif pour le coordonnateur régional des cours d'eau, le service de géomatique, le secrétariat, l'administration et la comptabilité;

**CONSIDÉRANT** que ce surplus de travail impliquerait une réorganisation des tâches et pourrait exiger l'emploi d'une nouvelle ressource;

**CONSIDÉRANT** que la gestion interne de travaux comporte des inconnus en matière de responsabilité et de service à la clientèle ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aurait lieu de faire des projets pilotes afin de mesurer la charge de travail, l'organisation des effectifs et l'économie réelle qu'une gestion interne des travaux d'entretien de cours d'eau impliquerait;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU**

De procéder, en 2011, à un projet pilote où deux dossiers d'entretien de cours d'eau, un de petite envergure et l'autre de plus grande envergure, seraient gérés par les ressources internes de la MRC, en octroyant des mandats externes précis pour la prise de relevés techniques et l'expertise d'ingénierie.

**ADOPTÉ**

**CONTRIBUTION FAITE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
AU FONDS MUNICIPAL VERT POUR LE STATIONNEMENT VERT DE LA MRC**

436-1110

**CONSIDÉRANT** que la MRC a déposé, le 5 novembre dernier, une demande de financement au Fonds Municipal Vert (FMV) de la FCM pour un essai sur le terrain relativement à la mise en place du stationnement vert ;

**CONSIDÉRANT** que la demande finale de financement doit être déposée d'ici le 6 décembre 2010, laquelle doit être accompagnée d'une lettre signée par la MRC confirmant sa contribution financière et sa contribution en nature dans le projet ;

**CONSIDÉRANT** que le total des coûts du projet d'essai terrain s'évalue à 372 900\$ ;

**CONSIDÉRANT** que le montant demandé au FMV s'élève à 186 450\$ ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'engage à contribuer financièrement à l'ordre de 152 550\$ et à contribuer en nature jusqu'en juin 2012, pour un montant équivalent à 33 900\$ ;

**CONSIDÉRANT** que les coûts admissibles présentés doivent encore être validés par les responsables du FMV et que les montants présentés sont donc sujets à changement ;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU**

D'autoriser Monsieur Robert Desmarais à signer une lettre confirmant, sous réserve des changements aux coûts admissibles que pourrait signifier les responsables du FMV, la contribution financière de la MRC de l'ordre de 152 550\$ et la contribution en nature équivalente à la somme de 33 900\$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**RECONDUCTION DU PROGRAMME VOLET II – APPUI À LA FQM**

437-1110

**CONSIDÉRANT** que les membres de la commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles de la Fédération québécois des municipalités conviennent que le *Programme de mise en valeur du milieu forestier (volet II)* est l'un des principaux leviers favorisant la réalisation d'activités visant à améliorer la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier et la création d'emplois sur le territoire des MRC;

**CONSIDÉRANT** que le *Programme de mise en valeur du milieu forestier (volet II)* a pour objectif de contribuer au développement social et économique des régions, notamment celui de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite favoriser la réalisation d'activités visant à améliorer la protection, la mise en valeur et la transformation des ressources du milieu forestier sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que *Programme de mise en valeur du milieu forestier (volet II)* a pris fin le 31 mars 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**



**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

De demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune de reconduire le *Programme de mise en valeur du milieu forestier (volet II)* et de le bonifier puisque celui-ci demeure un outil de financement des multiples usages de la forêt et contribue au plein développement des collectivités, et en particulier celle de la MRC.

**ADOPTÉ**

**ZONE À RISQUE DE CRUES À ABERCORN –  
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

438-1110

**CONSIDÉRANT** qu'en 2005, un projet de développement domiciliaire a été déposé à la municipalité d'Abercorn, afin de compléter le développement d'un espace situé au cœur du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ledit projet est situé au sud de la rivière Sutton et qu'une zone à risque de crues y est identifiée depuis 1989 au schéma d'aménagement de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement révisé de la MRC a repris cette même zone, et que cette dernière est également identifiée à la réglementation municipale de la municipalité d'Abercorn;

**CONSIDÉRANT** que le plan numéro 2686-420-MU-001 fourni par le promoteur du projet indique également la limite de la zone à risque de crues ainsi que plusieurs cotes d'élévation de terrain situées dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Abercorn juge ladite limite de la zone à risque de crues identifiée sur le plan numéro 2686-420-MU-001 comme étant conforme à sa réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité d'Abercorn est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs estime que cette limite n'est pas identique à celle identifiée au schéma d'aménagement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que lors du processus de révision de son schéma, la MRC a transposé la limite de la zone à risque de crues d'une version cartographique fait à la main à l'échelle du 1:20 000, à une version cartographique de géomatique en tentant de reproduire le plus fidèlement possible la même limite de zone;

**CONSIDÉRANT** que ces zones ont été identifiées avec la méthode du pinceau large, sans cotes d'élévation ou de relevés particuliers, mais seulement avec des observations visuelles du passé;

**CONSIDÉRANT** que l'application réglementaire, et conséquemment la décision de délivrer tous permis et/ou certificats relève en tout temps de la responsabilité de la municipalité locale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De signaler au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la limite de la zone à risque de crues identifiées au plan numéro 2686-420-MU-001 est satisfaisante et que la MRC se dégage de toutes responsabilités éventuelles étant donné que la décision finale d'acceptation d'un projet de développement relève exclusivement de la municipalité d'Abercorn, par le biais d'une résolution et de la délivrance de permis et/ou certificat.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENTS 123-2010; 124-2010  
ET 125-2010 DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a confirmé, le 21 septembre dernier, la conformité des règlements 123-2010; 124-2010 et 125-2010 de la municipalité de Frelighsburg et que cette dernière a tenu l'ouverture du registre conformément à la loi;

439-1110

**CONSIDÉRANT** l'objectif de refonte des règlements municipaux suivants:

- Plan d'urbanisme
- Règlement de zonage
- Règlement de lotissement

**CONSIDÉRANT** que le règlement 123-2010 vise la révision du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 124-2010 vise la révision du règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 125-2010 vise la révision du règlement de lotissement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements 125-2010, 123-2010 et 124-2010 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

Les membres du conseil conviennent de tenir la prochaine séance du conseil le 21 décembre à l'Hôtel de ville de Cowansville.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

440-1110

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière